



Le Président,

20.03.06

Séance Plénière du 15 octobre 2020

Rapport du Président du Conseil Régional

Orientations stratégiques pour un Plan régional des mobilités à vélo

Une région stratégique se distingue par sa capacité à anticiper, innover et agir dans la proximité pour accompagner les évolutions sociétales. Dans le domaine de la mobilité et de l'intervention en soutien aux différents modes de déplacements, la Région a montré tout particulièrement sa mobilisation et sa volonté d'anticiper.

En effet, la Région Centre-Val de Loire est fortement engagée pour le déploiement des mobilités durables sur l'ensemble de son territoire. Elle a fait le choix d'investir massivement pour le développement de l'offre et de la qualité de son réseau multimodal Cars + Trains Rémi, plus accessible et moins coûteux.

Les modes de déplacements sont également caractérisés par les mobilités dites « actives » en forte progression.

Dans la dimension touristique, notre région a fait des mobilités actives douces un enjeu stratégique de son développement et de son attractivité. En 2020, l'étude « Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France » donne en exemple au niveau national « La Loire à Vélo » pour le doublement de son impact économique en 5 ans levier d'une très forte croissance du tourisme durable sur son territoire.

Fort de ses engagements, notre collectivité décide d'aller plus loin et choisit d'anticiper les évolutions des mobilités du quotidien avec un plan régional des mobilités à vélo.

Dans le contexte de crise sanitaire et économique, face à l'urgence climatique, le recours au vélo s'impose progressivement comme une solution pour les déplacements de courte et moyenne distance. Le développement de son usage constitue une alternative aux transports producteurs de Co2, il participe à l'amélioration de la qualité de l'air, enjeu majeur de santé publique.

Vecteur de mobilité durable, de retombées économiques locales, d'activité physique bonne pour la santé, de développement territorial raisonné, le nouveau plan régional engage une nouvelle étape ambitieuse pour répondre aux évolutions des besoins des habitants de nos territoires urbains et ruraux.

Notre engagement pour le développement de la part modale vélo, une des cibles de l'objectif 7 de notre SRADDET, intégrera les objectifs bas-carbone du « Pacte Vert européen » proposé par la Commission européenne. Ainsi, tous les outils financiers disponibles, programmes européens, CPER 2021-2027, Plan de Relance de l'Etat et Plan de Relance de notre région seront mobilisés.

I – ACCELERER L'USAGE DU VELO DANS LES DEPLACEMENTS DU QUOTIDIEN.

La réalisation d'aménagements cyclables facilitant l'accès à la mobilité des habitants dans les territoires ruraux, urbains ou périurbains profitera à l'économie locale, à la création d'emplois, au cadre de vie, aux loisirs ou encore au tourisme à vélo.

Les études réalisées tout au long de ces dix dernières années démontrent que la pratique du vélo dans ses dimensions urbaines, touristiques, sportives ou de loisirs a fortement évolué, en lien avec les investissements importants réalisés par les collectivités.

De plus, dans le contexte actuel de crise sanitaire et de reprise progressive de l'activité, les modes de déplacements sont au cœur des interrogations, notamment en milieu urbain où le vélo est une des alternatives pour aller vers une ville plus durable.

L'étude « Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France », réalisée par les cabinets Inddigo et Vertigo Lab à la demande de la Direction Générale des Entreprises, la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer, l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) et la Fédération Française de Cyclisme, dresse un état des lieux des différents usages du vélo en France, y compris les usages professionnels et de leurs trajectoires d'évolution à 5 ou 10 ans.

Elle en mesure les effets économiques et analyse les bonnes pratiques internationales en matière de politique « vélo » afin d'éclairer les décideurs publics et privés dans leurs projets de développement des mobilités cyclables, mais également les industriels du cycle, ceux du sport et les professionnels du tourisme désireux de tirer le meilleur bénéfice du retour à la pratique du vélo.

En l'état actuel des pratiques, les retombées économiques directes des usages du vélo sont estimées à 9,6 milliards d'euros par an et à près de 80 000 emplois.

En tenant compte des activités induites et des bénéfiques en matière de santé, les retombées socioéconomiques du vélo pèsent aujourd'hui pour 29,5 milliards d'euros pour une part modale d'à peine 3%. L'atteinte de l'objectif du Plan Mobilités Actives, soit 9% de part modale du vélo dans les déplacements du quotidien permettrait de doubler ces retombées.

C'est pourquoi, avec la mise en place du Plan régional des mobilités vélo, l'objectif de la Région Centre-Val de Loire est d'augmenter la part du vélo dans les déplacements quotidiens. De 3% aujourd'hui, la Région entend tripler ce chiffre à l'horizon 2025, tel qu'il a été adopté dans le Schéma Régional d'Aménagement de Développement et d'Egalité des Territoires. Cet objectif ambitieux s'inscrit dans une démarche de transition écologique, de santé publique, et de moindre coût pour tous les utilisateurs.

Pour rendre l'usage de ce mode de déplacement efficace sur tous les territoires, la Région Centre Val de Loire s'engage à travers **une stratégie élaborée autour de 4 grands axes**, déclinés par des mesures mises en œuvre en concertation avec l'ensemble des collectivités et acteurs de ce secteur.

Ce plan vise à couvrir l'ensemble des mobilités et des chaînes de déplacement, et permet d'agir de manière transversale sur toutes les compétences de la Région mobilisables sur ce thème, en lien avec nos partenaires sur le champ des mobilités. Ce sont ainsi les compétences en transports et mobilités, aménagement du territoire, tourisme, développement économique qui seront mobilisés, tant sur les champs d'intervention directs (tels que l'organisation du réseau Rémi) qu'indirects (via le rôle de la Région comme chef de file de l'intermodalité, son portage des contrats de solidarité territoriale, etc...)

Les enjeux du développement de la pratique du vélo dans notre région sont multiples. Il s'agit notamment :

- D'accompagner et amplifier le développement des déplacements du quotidien à vélo, tant en ville que dans les territoires ruraux, qui génère une demande de stationnements sécurisés, mais aussi des possibilités accrues d'emport dans les trains, un constat de saturation ponctuelle et de risque de perte de ponctualité.
- De poursuivre le développement ambitieux du cyclotourisme dans notre région, présenté dans la stratégie Tourisme votée en 2017.
- D'améliorer l'attractivité du réseau Rémi : 44% des habitants sont à moins de 15 minutes à vélo d'une gare (52% en vélo électrique), contre seulement 15% à moins de 15 minutes à pied. Le vélo est un moyen de transport très complémentaire du train : aussi rapide que la voiture sur des courtes distances et offrant plus de liberté qu'un rabattement en transport en commun.

A. Les Mobilités actives durables au cœur des politiques régionales

Le diagnostic, élaboré avec la collaboration de nombreux partenaires (intercommunalités, pôles d'équilibre du territoire, autorités organisatrices de la mobilité, départements et acteurs associatifs, entreprises), a montré l'ampleur des réalisations, notamment dans le domaine du tourisme à vélo, qui bénéficient souvent aussi au vélo du quotidien. Le bilan dressé montre aussi que les cadres d'intervention de la Région en faveur du vélo quotidien sont à faire connaître plus largement, à amplifier afin que tous les partenaires dans les territoires aient connaissance des aides existantes.

Il est à ce titre important de rappeler que, de 2015 à 2019, la Région a dépensé en moyenne 3,7M€ par an en faveur du vélo, principalement pour des subventions au développement d'itinéraires cyclotouristiques, et dans une moindre mesure en faveur du vélo du quotidien.

a/ La Région Centre-Val de Loire précurseur du tourisme à vélo

Le développement du tourisme à vélo est un levier fondamental de la politique touristique de la Région. L'ambition est, sur ce domaine, de « devenir une région de référence au niveau européen ». La politique cyclotouristique en Centre-Val de Loire est bien installée et maîtrisée : la Région a été le précurseur de ce type de tourisme en France et elle entend garder son avance en poursuivant la réalisation du schéma des véloroutes et voies vertes, en capitalisant sur la Loire à Vélo pour élargir l'offre.

Aujourd'hui, la région offre près de 5 000 km d'itinéraires aménagés en faveur du cyclotourisme, avec 8 véloroutes et 150 boucles aménagées. Pour parvenir à ce résultat, la Région a investi près de 2,5M€ par an depuis 2005.

Plusieurs grands projets sont encore en cours. A ce titre, l'achèvement de l'itinéraire complet de la véloroute Cœur de France à Vélo, qui relie Tours, Vierzon, Bourges et Nevers, constituera dans les prochaines années une nouvelle avancée majeure de l'offre cyclotouristique, avec un potentiel équivalent à la Loire à vélo, qui accueille aujourd'hui plus d'1,2 million de cyclistes par an sur l'ensemble de son linéaire, et qui a battu de nouveaux records de fréquentation à l'été 2020.

Plus généralement, d'ici 2025, la finalisation de l'armature régionale des véloroutes permettra la création d'un réseau de grandes boucles régionales directement accessibles depuis des hubs multimodaux.

La réalisation des véloroutes et boucles cyclotouristiques a donc vocation à se poursuivre, avec la mise en place en parallèle de services associés.

Les véloroutes en Région Centre-Val de Loire.

Décembre 2019



L'emport des vélos dans les transports en commun est une condition nécessaire de l'attractivité du territoire et des parcours proposés. Réalisation emblématique issue du premier plan vélo de 2009, les trains de la Loire à Vélo, qui relient 3 fois par jour Orléans à Tours, Angers et Nantes jusqu'au Croisic, ont connu un nouvel essor en 2018 avec un matériel qui offre jusqu'à 83 emplacements vélos par train en haute saison. Ces trains ont accueilli en moyenne 230 vélos par jour durant l'été 2019, et a priori davantage en 2020. Ce service a fait l'objet d'une information renforcée cette année, et a ainsi permis d'accompagner le tourisme local et durable mis à l'honneur par la crise sanitaire.

Les nouveaux trains Rémi Express, qui vont progressivement entrer en circulation en remplacement des trains Corail sur les 3 lignes Paris-Orléans-Tours, Paris-Bourges et Paris-Montargis-Nevers, offrent également une capacité d'accueil renforcé et de plain-pied, pour permettre d'accueillir jusqu'à 27 vélos par train. Ils offriront une première amélioration de l'accès depuis Paris aux territoires touristiques de la Région.

Certains **cars Rémi** acceptent déjà les vélos, sur des destinations touristiques : c'est le cas des lignes 3, 8 et 9 des cars Rémi 45, qui longent la Loire à Vélo, mais aussi de la navette Châteaux des cars Rémi 41.

b/ De nouvelles perspectives pour les mobilités du quotidien

Les dernières études montrent une tendance de fond à la croissance de l'usage du vélo, différenciée selon les types de territoires et les publics. Ainsi, l'usage du vélo a augmenté de 60% en 20 ans dans les grandes villes, mais c'est une baisse qui a été constatée dans le même temps en grand périurbain et en milieu rural et sa pratique décline chez les jeunes et les personnes âgées.

En Centre Val de Loire, la part modale du vélo est estimée à 3% environ. Plus de 50% des déplacements sont pourtant inférieurs à 7 km. L'essor réel du vélo à assistance électrique pourrait constituer une opportunité pour élargir le public et les territoires cyclables. La marge de manœuvre est encore importante : il se vend 5 fois plus de VAE en Belgique et aux Pays-Bas qu'en France, rapporté à population équivalente.

La Région dispose d'ores et déjà de dispositifs permettant de financer de manière large des actions en faveur de la pratique du vélo au quotidien : soutien aux études, infrastructures, services ou encore projets associatifs. Force est de constater qu'ils sont trop peu connus et insuffisamment sollicités. Le nouveau plan régional des mobilités à vélo entend donc donner un nouvel élan à ces leviers d'actions, tout en les complétant.

Concernant les infrastructures, les collectivités partenaires des CRST se saisissent insuffisamment des possibilités de financement offertes par la Région, en ne proposant des projets que pour environ 850 K€/an correspondant au cofinancement d'une vingtaine de kilomètres annuels en moyenne, et de projets ponctuels de service (maison du vélo, etc.). L'augmentation est toutefois très significative en 2020 avec, de janvier à septembre, l'engagement de 1,9 M€ pour 42 km.

Aussi, même si les linéaires annuellement financés ont tendance à augmenter, cette priorité régionale doit être davantage partagée. En effet, le budget régional a été, sur la période 2013-2019, trois fois moins sollicité par nos partenaires pour la réalisation de projets liés au vélo du quotidien que pour le cyclotourisme. Pourtant la pratique du vélo du quotidien se développe et ce phénomène s'accélère depuis la sortie du confinement.

La Région souhaite appréhender les conséquences de ce développement de la pratique cyclable du quotidien sur son propre réseau multimodal Rémi, notamment sur les trains. En effet, un nombre croissant de vélos est présent à bord des trains. La saturation de cet usage risque d'entraîner à la fois une insatisfaction des cyclistes mais aussi des autres voyageurs. Le nouveau plan vélo traite donc aussi cette question. L'emport du vélo à bord des trains/cars pour le quotidien ne peut pas être une solution proposée à chaque usager pour des raisons de capacité. A titre d'illustration, le nombre de vélos actuellement stationnés aux abords des principales gares sur l'axe Tours - Orléans correspond à la capacité d'emport de 35 rames Regio2N. La Région compte donc amplifier les alternatives offertes à l'emport des vélos des pendulaires.

Le stationnement en gare, principal levier pour canaliser le besoin d'emporter le vélo dans le train, bénéficie aussi déjà d'un dispositif, peu sollicité par les collectivités en charge d'aménager les parvis de gares et d'organiser les mobilités locales. Néanmoins, une centaine de gares disposent de stationnements, mais restent insuffisamment sécurisés dans de nombreux cas, et ne répondent donc pas entièrement aux besoins. Seules quelques collectivités ont réalisé en complément des abris sécurisés dans certaines gares.

Enfin, les trottinettes électriques ainsi que de nouveaux moyens de transports individuels compacts se développent aujourd'hui à un rythme plus soutenu que les vélos à assistance électrique (VAE), ils peuvent être une opportunité avec une plus grande facilité d'emport dans le train ou le car sans contrainte.

B. Construire un écosystème régional vélo intégré

L'ambition du nouveau plan vélo régional consiste à encourager la pratique du vélo sur l'ensemble du territoire régional, dans toutes ses composantes, et sur l'ensemble de la chaîne de déplacement, pour obtenir une part modale en 2025 conforme à l'objectif fixé dans le SRADDET.

Quatre priorités constituent les bases d'un plan d'action cohérent avec des premières mises en œuvre.

Néanmoins, la déclinaison globale du plan d'action sera accélérée par les financements de l'Etat et de l'Europe sollicités pour appuyer la Région dans sa démarche, sur l'ensemble des volets ci-dessous.

ORIENTATION 1 : Développer l'intermodalité vélo avec le réseau Rémi

La Région renforcera les synergies entre les mobilités actives et le réseau Rémi, pour accroître les mobilités durables multimodales du quotidien

Mettre le vélo en articulation avec les autres modes de déplacements, c'est favoriser la proximité, l'accessibilité. Pour faciliter l'usage du vélo, il est essentiel de développer l'intermodalité vélo avec les transports publics.

Le vélo et les transports en commun sont très complémentaires : le potentiel du premier peut aussi apporter un usage renforcé des seconds, pour plus de déplacements « propres » à courte et plus longue distance.

Plusieurs leviers d'actions seront mises en œuvre tels que :

- Le soutien aux initiatives d'intermodalités vélos + transports collectifs routiers et ferroviaires.
- La création de pôles d'échanges multimodaux
- Le développement de l'offre de stationnements vélo

Premières Actions :

- **Equiper les 70 gares principales du réseau Rémi en stationnement vélo sécurisé**

Une étude réalisée par le cabinet 6t a récemment montré que près de la moitié des cyclistes renoncent parfois à utiliser ce mode par crainte du vol. Sur le réseau Rémi, l'emport du vélo à bord des trains peut aussi correspondre à la crainte du vol du vélo en cas de stationnement en gare.

Aussi, en lien avec l'Etat, la SNCF et les collectivités territoriales, la Région financera le déploiement d'abris sécurisés fermés ou surveillés, ainsi que d'arceaux vélos, selon les configurations. Les principaux arrêts de cars Rémi pourront également être concernés par cette mesure, et bénéficieront d'expérimentations.

Pour les abris déjà installés et gérés par les collectivités, la Région proposera des conventionnements, **afin de plafonner le coût de l'abonnement annuel au stationnement vélo à 10€** lorsque celui-ci est payant, en complément d'un abonnement Rémi.

- **Aider à l'acquisition de trottinettes électriques et vélos pliants ou autres nouveaux moyens de transports compacts pour les abonnés Rémi**

Pour accompagner l'essor de nouveaux engins de déplacements qui constituent un bon compromis entre faible encombrement dans les véhicules Rémi et accroissement du rayon d'action autour des gares et arrêts, **la Région mettra en place une aide à l'acquisition de ces nouveaux équipements (vélos pliants, trottinettes électriques, ...)** à destination des abonnés annuels du réseau Rémi. **Cette aide, de 40% dans la limite de 200€**, s'accompagnera de critères techniques de qualité et d'une charte de bon usage de l'engin.

ORIENTATION 2 : Proposer des aménagements et des services de qualité aux cyclistes

La Région finance, aux côtés des acteurs du territoire, la création d'infrastructures vélos qualitatives, de services vélos pratiques, et d'actions favorables au changement des comportements

Dans son nouveau rôle d'autorité organisatrice régionale des mobilités, la Région a également un rôle pour favoriser le vélo du quotidien en dehors du réseau Rémi. Elle s'appuie alors notamment sur les acteurs locaux, mais peut aussi intervenir directement en dehors du périmètre des AOM.

Il s'agit notamment de favoriser les déplacements par modes actifs de l'espace public (règle 27 du SRADDET) avec des aménagements adaptés à la marche et à la pratique cycliste, en particulier dans les centres villes, centres-bourgs et zones commerciales.

Plusieurs leviers d'actions ont été identifiés, tels que :

- Le développement de l'offre stationnement vélo
- Le financement des travaux de résorption des discontinuités cyclables
- Le développement d'itinéraires performants

Premières actions :

- **Accroître l'appui aux collectivités pour l'aménagement d'itinéraires vélos et de services associés**

On l'a vu, les crédits de la Région ne sont pas assez sollicités par nos partenaires. **La région triplera son niveau d'intervention en faveur du vélo du quotidien, pour qu'il passe à 3 M€/an et soit ainsi équivalent à celui du cyclotourisme. Pour que ces sommes soient réellement utilisées par les territoires, la Région encadrera la place de ces crédits au sein des CRST La Région soutiendra ainsi la création ou la restructuration de 500 km de voies cyclables sur la prochaine génération de contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST).**

En complément, la présentation de la stratégie régionale est aussi l'occasion de rappeler que la Région accompagne les partenaires associatifs qui œuvrent dans le domaine du vélo. Deux associations en bénéficient déjà aujourd'hui, mais toutes les associations vélo sont susceptibles de bénéficier du dispositif Cap Asso ou d'A vos ID, et sont incitées à se saisir beaucoup plus de ces possibilités de financement.

- **Aider l'acquisition de vélos à assistance électrique par les particuliers**

Le vélo à assistance électrique permet d'envisager des déplacements réguliers de plus longue portée, en s'affranchissant des effets de la pente et du vent. Il peut avoir toute sa

place en milieu périurbain et rural. Pour cette raison, et dans le cadre de l'exercice de sa compétence d'autorité organisatrice de la mobilité étendue issue de la Loi d'Orientation des Mobilités de décembre 2019, **la Région proposera une aide à l'acquisition de VAE pour les particuliers résidant en dehors des territoires couverts par une autorité organisatrice de la mobilité locale.**

L'aide régionale complètera l'aide nationale, attribuée sous conditions de ressources.

- Encourager l'usage du vélo auprès des scolaires

Une étude récente indique que l'usage du vélo régresse chez les jeunes, or ce sont les adultes de demain. La Région incitera les établissements scolaires, aussi bien les collèges que les lycées, à s'appuyer sur des associations locales pour mettre en place des actions en faveur du vélo. Elle apportera son soutien aux associations qui réaliseront des interventions dans des établissements situés en dehors des territoires des autorités organisatrices de la mobilité. Il reviendra aux établissements de solliciter ces aides.

Au titre de sa compétence sur les lycées, la Région poursuivra l'amélioration et la réalisation de garages à vélo sécurisés dans ses établissements.

D'autre part, pour inciter la mobilité douce et notamment vélo dans les lycées et organismes de formations, la Région travaillera avec les collectivités locales, les élèves et stagiaires, les équipes pédagogiques et administratives, les agents des lycées, à l'élaboration de Plans de Déplacements. Au-delà des enjeux de mobilité et de GES, la question des déplacements doux pose des enjeux importants en termes de santé publique.

- Développer des formations et débouchés économiques pour alimenter l'écosystème des acteurs du vélo

En complément de l'Académie des Métiers du Vélo en cours de déploiement par la Fédération des Usagers de la Bicyclette en lien avec l'Etat, **la Région a dans le cadre de sa compétence en matière de formations professionnelles développé localement les compétences sur la remise en état, la location, l'entretien et la réparation de vélos et favorisera professionnellement une coordination régionale. Cette démarche sera réalisée en étroite relation avec les acteurs du secteur, notamment dans le secteur de l'ESS, afin de répondre à l'offre de services qu'ils développent.**

- Accélérer l'élaboration de plans de mobilités par les acteurs du territoire (collectivités, acteurs économiques...) dans le cadre du dispositif Mobilités rurales

Les plans de mobilités développent une approche « tous modes » qui intègre la mobilité active et le vélo en particulier. Ils permettent, de mieux coordonner sur un territoire les actions en faveur des vélos avec l'ensemble des autres solutions de mobilité qui peuvent exister. **Le dispositif Mobilités Rurales, doté de 300 000 € par an, sera sollicité pour financer ces études.**

ORIENTATION 3 : Poursuivre l'essor du tourisme à vélo

La Région poursuit son développement du cyclotourisme, en proposant un accès aisé à la Région avec le réseau Rémi et des transferts faciles le long des véloroutes, et en développant de nouveaux services

La Région Centre Val de Loire est à la pointe de l'offre d'itinéraires et de services à destination des cyclotouristes, et l'engouement pour ce type de séjours est réel.

Ces itinéraires seront complétés, conformément à la stratégie Tourisme afin de renforcer l'attractivité de nos territoires.

Plusieurs leviers d'actions ont été identifiés tels que :

- La poursuite des aménagement véloroutes
- Les innovations liées au service vélo
- Le développement d'activités économiques locales en lien avec le tourisme à vélo

Premières actions :

- **Proposer une garantie « vélo à bord » dans les trains Rémi**

A court terme, la Région répondra au besoin de visibilité des voyageurs sur les conditions d'emport des vélos sur les trains Rémi, en haute saison notamment. **Un système de garantie « vélo à bord », facultative, visera à assurer une place pour leur vélo aux voyageurs qui auront réservé. Leur vélo sera prioritaire.**

- **Améliorer l'emport des vélos pour les trains Rémi Express venant de Paris et sur l'axe Nevers – Bourges – Vierzon – Tours**

Les nouveaux trains commandés par la Région sont en cours de déploiement sur les lignes Rémi Express Paris-Orléans-Tours, Paris-Bourges-Montluçon et Paris-Montargis-Nevers. **Ces 32 rames neuves, qui seront mises en service d'ici 2022, offrent 9 emplacements vélo par rame accessibles de plain-pied, soit 27 emplacements par train. Elles constituent un réel saut qualitatif, y compris pour les cyclistes.**

En complément, la Région étudie avec la SNCF la possibilité d'une d'augmentation saisonnière de cette capacité, inspirée du Train de la Loire à Vélo, articulée avec exigences de capacité assise à bord de ces trains.

Pour accompagner l'ouverture dans les prochaines années de la véloroute Cœur de France à Vélo entre Tours et Nevers, le renforcement de la capacité d'accueil vélo des trains Rémi affectés à cette desserte est à l'étude dans le cadre des opérations de rénovation mi-vie des rames, envisagées à l'horizon 2025. En complément, des solutions transitoires sont également à l'étude.

- **Améliorer la qualité d'accueil des gares « hubs » cyclotouristiques**

La stratégie régionale en matière de cyclotourisme s'appuie sur des hubs qui assurent une fonction de porte d'entrée sur les grands itinéraires cyclables, et concentrent les services offerts aux touristes. Le réseau Rémi joue un rôle important dans ce maillage, et les gares « hubs » feront l'objet d'un service renforcé pour mieux accueillir les cyclistes : information, qualité d'accès aux quais, etc.

Les actions réalisées en faveur des gares de la Loire à Vélo seront amplifiées.

- **Proposer un emport des vélos sur les lignes de car Rémi à enjeu cyclotouristique (entre les hubs)**

Ce plan vélo s'accompagnera d'un schéma des lignes de cars Rémi qui proposeront l'emport des vélos entre les hubs identifiés.

L'emport des vélos à bord des cars Rémi ne peut être généralisé pour les déplacements du quotidien pour des raisons opérationnelles. Le déploiement de stationnement vélo sécurisé doit permettre de répondre à ces enjeux.

En complément des lignes déjà ouvertes, d'autres axes présentant un fort enjeu cyclotouristique seront progressivement équipés sur la région, pour permettre des trajets de cyclotouristes entre les hubs. Les modalités doivent permettre de préserver la qualité de service, notamment rapidité et régularité, mais aussi tenir compte des enjeux de sécurité.

Au-delà de l'équipement des véhicules, des études de faisabilité seront réalisées dans les gares routières concernées, afin d'évaluer l'ampleur des modifications nécessaires pour pouvoir accueillir des cars allongés par la présence de racks à vélo ou remorques.

- **Développer un service numérique facilitant l'organisation de séjours cyclotouristiques en région**

La Région dispose de plusieurs outils de promotion numérique sur « la Loire à vélo » et le réseau cyclotouristique régional. **La région déploiera un outil « nouvelle génération » dédié à l'itinérance vélo pour valoriser l'ensemble de l'offre régionale mais permettant de préparer son périple ou balade à vélo à partir d'un calculateur et planificateur d'itinéraires.** Cet outil doit permettre de composer son propre itinéraire à partir des 5000 km existants et d'y associer l'ensemble des services et prestations nécessaires (location vélos, hébergement, visites, transports, météo...).

ORIENTATION 4 : Fédérer les acteurs du secteur

La Région coordonne les acteurs locaux, et favorise la connaissance de l'usage, l'échange et la diffusion des bonnes pratiques

Plusieurs leviers d'actions sont préconisés :

- Le développement services de proximité pour l'accompagnement de la pratique du vélo utilitaire : réparation, réemploi, location vélo, sensibilisation des publics, notamment en lien avec l'économie sociale et solidaire.
- l'implantation en région d'une filière de production et d'assemblage.
- la promotion de l'usage du vélo
- les solutions vélo pour l'accessibilité des demandeurs d'emplois, les plus précaires,...
- de nouvelles formes de services (ex : cyclo logistique)

Premières actions :

- **Mise en place d'une coordination régionale des actions locales en faveur du vélo (cyclotourisme et quotidien) et d'échanges**

La concertation pour la réalisation du plan régional des mobilités vélo met en évidence la nécessité d'un espace d'échange, de partage et de coordination des actions locales en faveur du vélo, tant dans le domaine du cyclotourisme que pour le vélo du quotidien.

Pour y répondre, la Région disposera d'un animateur de ce réseau local. Il facilitera le partage d'expériences, l'accès aux subventions par une information adaptée sur les aides régionales existantes (ex : CAP Asso, A Vos ID, CRST, etc.), la réalisation d'opérations communes autour du vélo.

Dans le cadre de cette coordination, il assurera la collecte et la mise à disposition, par une plateforme numérique régionale, de l'ensemble des aménagements de voiries pour les vélos sur le territoire régional. Il facilitera le travail coordonné des maîtres d'ouvrage des voiries, à la définition de réseaux cyclables cohérents.

Cette animation se fera en coordination avec les services de l'Etat, qui assurent notamment la promotion des appels à projets autour du vélo.

- **Communiquer sur le vélo à l'échelle régionale**

La Région développera l'information sur l'usage du vélo, en proposant notamment un calculateur d'itinéraires vélos amélioré d'ici la fin 2021 sur la plateforme d'informations multimodales régionale JVMalin. Cet outil permettra de

proposer un trajet vélo optimisé, en comparaison aux offres de transports en commun, sur l'ensemble du territoire régional.

Des actions de communication en faveur du grand public seront engagées pour encourager à la pratique du vélo, informer sur les offres de services, sensibiliser aux problématiques de sécurité (sécurité routière. Vols de vélos), et de santé publique.

- Amplifier les actions d'encouragement à la pratique du vélo par les agents de la Région

La Région sera exemplaire dans ses propres actions. Elle propose déjà l'indemnité kilométrique vélo aux agents venant quotidiennement à vélo, et dispose de vélos de services pour les déplacements professionnels de courte distance.

Elle amplifiera l'incitation à l'usage du vélo pour ses agents, tant pour leurs déplacements domicile-travail que professionnels.

II – PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT

Le contenu de ce nouveau plan régional des mobilités vélo, élaboré en concertation avec les acteurs locaux, conduira à plus que doubler le budget consacré par la Région au vélo pour atteindre plus de 7M€ par an, dans le cadre d'une stratégie organisée et cohérente en faveur du cyclotourisme et du vélo du quotidien.

La première déclinaison opérationnelle du plan d'actions sera complétée et les conditions précises de la mise en œuvre des actions annoncées sera prochainement présentée en commission permanente.

Je vous propose, en conséquence, d'adopter la délibération suivante :

L'Assemblée Plénière, réunie le 15 octobre 2020

Décide :

1°- D'approuver la stratégie relative au Plan Régional des Mobilités à Vélo déclinée autour de 4 orientations :

ORIENTATION 1 : Développer l'intermodalité vélo avec le réseau Rémi

ORIENTATION 2 : Proposer des aménagements et des services de qualité aux cyclistes

ORIENTATION 3 : Poursuivre l'essor du tourisme à vélo

ORIENTATION 4 : Fédérer les acteurs du secteur

2° - D'approuver les premières actions qui seront mises en œuvre :

- Créer et animer un groupe régional de coordination des actions locales en faveur du vélo
- Lancer un plan d'équipement des gares principales du réseau Rémi en stationnements vélo sécurisés

- Aider à l'acquisition de nouveaux moyens de transports compacts pour les abonnés Rémi
- Tripler dans les CRST le niveau d'intervention en faveur du vélo du quotidien
- Aider à l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique en dehors des territoires couverts par une AOM locale
- Mettre en place des plans de Déplacement dans les lycées et les établissements de formation
- Mobiliser le dispositif Mobilités Rurales pour le financement d'études de plans de mobilités
- Proposer une « garantie vélo à bord » dans les trains Rémi
- Développer l'emport des vélos sur le réseau Rémi
- Développer un service numérique des séjours cyclo touristiques en région
- Amplifier les actions en faveur de la pratique du vélo par les agents de la région

François BONNEAU